

**636N9 - Colle de contact Otto Bock**

Numéro de matière 636N 9

Page:

1 de 14

**1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice****Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

636N9 - Colle de contact Otto Bock

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Colle pour la technique orthopédique.  
Uniquement pour utilisateurs professionnels.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN

Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

Siège:  
Ottobock SE & Co. KGaA  
Max-Näder-Straße 15  
Duderstadt  
Allemagne

**Numéro d'appel d'urgence****COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666****Transport:****CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)****Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)****2. Identification des dangers****Aperçu de cas d'urgence**

Aspect: Forme: liquide

Couleur: jaune

Odeur: caractéristique

Classification: Flam. Liq. 2; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2A; Toxicité pour la reproduction 2; STOT SE 3; STOT RE 2; Aquatic Chronic 2;

Symboles de danger:

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	En cas d'incendie: utiliser la poudre d'extinction, de la mousse anti-alcool ou du dioxyde de carbone pour éteindre le feu. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

### Dangers non classés ailleurs

Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.  
 L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.  
 Effet narcotique en cas de doses élevées ou d'exposition prolongée.  
 voir section 11: Informations toxicologiques

## 3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 64742-49-0	Benzine du pétrole	10 - 25 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. STOT SE 3. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 2.
CAS 141-78-6	Acétate d'éthyle	10 - 25 %	Flam. Liq. 2. Eye Irrit. 2A. STOT SE 3.
CAS 108-88-3	Toluène	10 - 25 %	Flam. Liq. 2. Skin Irrit. 2. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. STOT RE 2. Asp. Tox. 1.
CAS 1314-13-2	Oxyde de zinc	< 1 %	Aquatic Acute 1. Aquatic Chronic 1.

## 4. Premiers secours

Informations générales: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**En cas d'inhalation:** Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Protéger la victime du froid.  
Appeler un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

**Après contact avec la peau:** Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. N'employer ni solvants, ni diluants. En cas de malaises, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Ingestion:** Consulter aussitôt un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Allonger la victime au calme.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Vertiges, maux de tête, irritation des voix respiratoires, fatigue, troubles de conscience, Nausée, vomissement, paralysie respiratoire.

### Informations pour le médecin

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

Traitement symptomatique.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Point éclair/plage d'inflammabilité:**  
-25 °C (DIN 53213)

**Température d'auto-inflammabilité:**  
ne s'enflamme pas spontanément

**Agents d'extinction appropriés:**  
En cas d'incendie, utiliser dioxyde de carbone, sable ou poudre d'extinction. Ne jamais utiliser d'eau.

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**  
Eau

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeur très inflammables

En cas d'incendie, il peut se former avec l'air des mélanges explosifs. Formation possible de gaz toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie:**  
Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

**Indications complémentaires:**  
Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.  
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Mesures de précautions individuelles:

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.  
Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante.  
Tenir toute personne non protégée à l'écart. Porter un équipement de protection approprié.  
Ne pas inspirer les vapeurs.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Précautions en matière d'environnement:

Éviter toute infiltration du produit dans le sol, les canalisations, les eaux courantes, les locaux situés en contrebas ainsi que les excavations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas éliminer par rinçage avec de l'eau ou des détergents aqueux.

### Indications complémentaires:

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

#### Précautions de manipulation:

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.  
Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié.  
Ne pas inspirer les vapeurs.

#### Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

### Stockage

#### Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
Stockage à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé.  
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

#### Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart de substances fortement acides et alcalines ainsi que d'agents oxydants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
141-78-6	Acétate d'éthyle	Canada, Alberta: OEL 8 hour	1440 mg/m <sup>3</sup> ; 400 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	150 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1440 mg/m <sup>3</sup> ; 400 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	1440 mg/m <sup>3</sup> ; 400 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1400 mg/m <sup>3</sup> ; 400 ppm
		EUA: OSHA: TWA	1400 mg/m <sup>3</sup> ; 400 ppm
108-88-3	Toluène	Canada, Alberta: OEL 8 hour	188 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	20 ppm
		Canada, Québec: VEMP	188 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	75 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	560 mg/m <sup>3</sup> ; 150 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	375 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		EUA: OSHA: TWA	200 ppm
1314-13-2	Oxyde de zinc	OSHA: Ceiling	300 ppm
		Canada, Alberta: OEL 15 min	10 mg/m <sup>3</sup>
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	2 mg/m <sup>3</sup>
		Canada, BC: OEL STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
		Canada, BC: OEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
		Canada, Québec: VECD	10 mg/m <sup>3</sup>
		Canada, Québec: VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>
		Canada, Québec: VEMP	5 mg/m <sup>3</sup>
		EUA: ACGIH: STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
		EUA: ACGIH: TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
		EUA: NIOSH: STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
		EUA: NIOSH: TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
		EUA: OSHA: TWA	15 mg/m <sup>3</sup>
EUA: OSHA: TWA	5 mg/m <sup>3</sup>		
NIOSH: Ceiling	15 mg/m <sup>3</sup>		

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
108-88-3	Toluène	EUA: ACGIH-BEI, sang	0.02 mg/L	Toluene in blood	Avant le dernier «huit» de la semaine ouvrable
		EUA: ACGIH-BEI, urine	0.03 mg/L	Toluene in urine	fin de l'exposition voire fin du processus
		EUA: ACGIH-BEI, urine	0.3 mg/g créatinine	o-Cresol in urine	fin de l'exposition voire fin du processus

### Contrôle de l'exposition

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants.

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Aspirer les aérosols et/ou vapeurs se trouvant en haute concentration aux postes de travail.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

## Protection individuelle

Protection yeux/visage	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection approprié. En cas de manipulation de grandes quantités: Vêtements de protection antistatiques et ignifuges Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138. Type de gants: Caoutchouc fluoré ou caoutchouc butyle-Epaisseur du revêtement: >= 0.5 mm Période de latence >480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à OSHA Standard - 29 CFR: 1910.134 ou ANSI Z88.2.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide Couleur: jaune
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	à 20 °C: 7.0
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	76 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	-25 °C (DIN 53213)
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1.00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 10.50 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: 245 hPa à 50 °C: 920 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0.90 g/mL (DIN 51757)
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: insoluble, peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible

**636N9 - Colle de contact Otto Bock**

Numéro de matière 636N 9

Page: 7 de 14

Viscosité, dynamique:	à 20 °C: 2200 mPa*s (RheometerSTV,MS3/200)
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 115 s
Propriétés explosives:	Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser.
Température d'ignition:	485 °C
Teneur en solvant:	70.3 %
Teneur en corps solides:	29.1 % (DIN 53216)

**10. Stabilité et réactivité**

Réactivité: Liquide et vapeurs très inflammables.

Stabilité chimique: Stable si stocké dans les conditions prévues.

Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol  
En cas d'incendie, il peut se former avec l'air des mélanges explosifs.  
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Conditions à éviter: Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Matières incompatibles: Tenir à l'écart de substances fortement acides et alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux:

Formation possible de gaz toxiques.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## 11. Informations toxicologiques

### Tests toxicologiques

Effets toxicologiques:	Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données. Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2 = Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données. Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Toxicité pour la reproduction 2 = Susceptible de nuire au fœtus. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3 = Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Danger par aspiration: Manque de données.
Autres informations:	Toluène: Toxicité de reproduction: Poids fœtal à la naissance réduit (essai de longue durée sur les animaux).

### Symptômes

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Vertiges, maux de tête, irritation des voix respiratoires, fatigue, troubles de conscience, Nausée, vomissement, paralysie respiratoire.

En cas d'inhalation: Effet narcotique en cas de doses élevées ou d'exposition prolongée.

Après contact avec la peau: Risque de résorption dermique.

Après contact avec les yeux:

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.



## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Danger pour l'eau potable en cas d'infiltration dans le sol, même en petites quantités.

Indication sur Essences spéciales:  
Toxicité pour le poisson: LC50 *Oncorhynchus mykiss*: 8,41 mg/L/96h (OECD 203).  
Toxicité pour la daphnia: EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 4,7 mg/L/48h (OECD 202).  
Toxicité pour les algues: EC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): 12,4 mg/L/72h (OECD 201).

Indication sur Oxyde de zinc:  
EC50 *Selenastrum capricornutum*: 0,14 - 0,17 mg/L/72h.  
Toxicité pour la daphnia: EC50 *Daphnia magna* : > 1000 mg/L/48h.  
Toxicité pour le poisson: LC50 *Oncorhynchus mykiss*: 1,1 mg/L/96h.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Bonne dégradabilité biologique en milieu adéquat. Au préalable, le matériau doit être en partie dissocié mécaniquement.

### Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (COV):  
70.3 % en poids

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

**14. Informations relatives au transport**

**USA: Department of Transportation (DOT)**

Identification number: UN1133  
 Désignation technique spécifique: UN 1133, ONU 1133, adhésifs  
 Hazard class or Division: 3  
 Groupe d'emballage: III  
 Labels: 3  
 Dispositions particulières: B1, B52, IB3, T2, TP1  
 Packaging – Exceptions: 150  
 Packaging – Non-bulk: 173  
 Packaging – Bulk: 242  
 Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 60 L  
 Quantity limitations – Cargo only: 220 L  
 Vessel stowage – Location: A  
 Vessel stowage – Other:



**Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)**

UN Number: UN1133  
 Shipping name: ONU 1133, adhésifs  
 TDG class: 3  
 Packing group: III  
 Explosive limit and limited quantity index: 5L  
 Passenger carrying road or rail index: 60L

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU: UN 1133  
 Désignation technique spécifique: UN 1133, Adhesives  
 Class or division, Subsidiary risk: Class 3, Subrisk -  
 Groupe d'emballage: III  
 Numéro EmS: F-E, S-D  
 Dispositions particulières: 223, 955  
 Quantités limitées: 5 L  
 Excepted quantities: E1  
 Conditionnement - Instructions: P001, LP01  
 Conditionnement - Réglementations: PP1  
 IBC - Instructions: IBC03  
 IBC - Réglementations: -  
 Instructions réservoirs - IMO: -  
 Instructions réservoirs - UN: T2  
 Instructions réservoirs - Réglementations: TP1  
 Arrimage et manutention: Category A.  
 Propriétés et observations: Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.  
 Polluant marin: oui  
 Groupe de ségrégation: none

**636N9 - Colle de contact Otto Bock**

Numéro de matière 636N 9

Page: 11 de 14

**Transport aérien (IATA)**

Numéro UN d'identification:	UN 1133
Désignation technique spécifique:	UN 1133, Adhesives
Class or division, Subsidiary risk:	Class 3
Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	Flamm. liquid
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y344 - Max. Net Qty/Pkg. 10 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 355 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 366 - Max. Net Qty/Pkg. 220 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

**15. Règlements****Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

**636N9 - Colle de contact Otto Bock**

Numéro de matière 636N 9

Page: 12 de 14

**Directives nationales - U.S. Federal Regulations**

Benzine du pétrole:	TSCA Inventory: listed; UVCB TSCA HPVC: not listed TSCA: listed - UVCB
Acétate d'éthyle:	TSCA Inventory: listed; EPA flags T TSCA HPVC: not listed Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 5000 lbs. RCRA Hazardous Wastes: Code U112 NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0260
Toluène:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Carcinogen Status: IARC Rating: Group 3 OSHA Carcinogen: not listed NTP Rating: not listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: Code XOY SOCMI Chemical: yes Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 1000 lbs. Priority Pollutant: yes Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 1000 lbs. RCRA Hazardous Wastes: Code U220 RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8020, 8240 / PQL 2, 5 SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0619
Oxyde de zinc:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0675*

**Directives nationales - U.S. State Regulations**

Acétate d'éthyle: Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: 5000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
 Idaho Air Pollutant List:  
 Title 585: AAC: 70 - EL: 93,3 - OEL: 1400 - Title 586: -  
 Main Hazardous Air Pollutants:  
 Me 2005: HAP - Hap Rpt: 20000  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F8  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: AO - Ratings: 6.83 - Status: Title III.  
 New York List of Hazardous Substances:  
 RQ-Air: 5000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.  
 Pennsylvania Haz. Substance code: E  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 400 ppm - 1400 mg

Toluène: California Proposition 65 code: D  
 Delaware Air Quality Management List:  
 DRQ: 1000 - RQ State: Federal Regulations Apply  
 Idaho Air Pollutant List:  
 Title 585: AAC: 18.75 - EL: 25 - OEL: 375 - Title 586: -  
 Maine Hazardous Air Pollutants:  
 Me 2005: HAP - Hap Rpt: 2000  
 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F7 F8 F9  
 Michigan Critical Material:  
 Note: - - CMR: 32 - Parameter: 00108-88-3 - Annual Usage Parameter: 100  
 Minnesota Haz. Substance:  
 Codes: ANO - Ratings: 8.64 - Status: Air Pollutant Title III. TRI. Water Pollutant  
 New Jersey RTK Hazardous Substance:  
 DOT: 1294 - Sub No.: 1866 - TPQ: -  
 New York List of Hazardous Substances:  
 RQ-Air: 1000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical.  
 Pennsylvania Haz. Substance code: E  
 Washington Air Contaminant:  
 TWA: 100 ppm - 375 mg - STEL: 150 ppm - 560 mg  
 California Proposition 65: developmental  
 Rhode Island HSL: listed

**16. Autres informations**

Texte pour l'étiquetage: Contient 10 - 25 % Benzine du pétrole, 10 - 25 % Acétate d'éthyle, 10 - 25 % Toluène, < 1 % Oxyde de zinc. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systemes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:  
 Health: 2 (Moderate)  
 Fire: 3 (Serious)  
 Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:  
 Health: 2 (Moderate) - Chronic effects  
 Flammability: 3 (Serious)  
 Physical Hazard: 0 (Minimal)  
 Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	*	2
FLAMMABILITY		3
PHYSICAL HAZARD		0
		X

**636N9 - Colle de contact Otto Bock**

Numéro de matière 636N 9

Page: 14 de 14

---

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée: 30/10/1994

**Service responsable de la fiche technique**

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.